

Programme d'activités 2019

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation
adopté lors de l'assemblée générale du CEPRI du 3 juillet 2018.

Le programme d'activité reposera en 2019, sur cinq axes :

- **Représenter** nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations ;
- **Innover et développer** de nouveaux outils aux services des collectivités territoriales ;
- **Accompagner** les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales ;
- **Structurer un réseau européen,**
- **Proposer un catalogue de formation sur la gestion du risque inondation**

tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

Représenter nationalement les collectivités

✓ Prendre part aux échanges nationaux sur l'évolution des politiques publiques

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions législatives ou réglementaires, concernant la politique de gestion des risques d'inondation, **et à l'ensemble des consultations** concernant le risque inondation.

Participer activement aux groupes de travail mis en place par les représentants de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et lors des Assises nationales des risques naturels. **Suivre aux côtés des représentants du Ministère de la transition écologique et solidaire les enseignements tirés des ateliers territoriaux.**

Suivre les travaux du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la prévision des inondations en participant au conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique (CODOST).

✓ Mobiliser sur les outils 2019 de la gestion des risques inondation

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours, en particulier dans les processus concernant l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique (territoires littoraux,...).

Suivre la mise en œuvre du Décret sur les PPR inondation.

Suivre la mise en œuvre du second cycle de la Directive Inondation.

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre de tous les nouveaux outils concernant la gestion du risque inondation.

✓ Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM,

Innover en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

✓ Améliorer les connaissances

Accompagner le déploiement de la méthodologie d'analyse multicritères (AMC)

Capitaliser l'ensemble des connaissances sur le risque de ruissellement et participer aux démarches initiées pour le gérer (groupes de travail, accompagnement de projets...).

Accompagner le déploiement du référentiel national de vulnérabilité pour permettre la définition de stratégies locales de gestion des risques d'inondation et de programmes d'actions adaptés.

Rédiger un document synthétisant l'ensemble des bases de données disponibles ainsi que la manière de les utiliser par les collectivités afin de répondre à différentes problématiques en lien avec la gestion du risque inondation.

✓ Sensibiliser les populations et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations

Proposer des recommandations sur l'évolution des outils et des stratégies de sensibilisation, afin de contribuer à une meilleure adaptation des comportements de la population avant, pendant et après l'inondation.

Tester à travers quelques sites pilotes la notion de citoyen mobile « ambassadeur du risque », afin d'améliorer la culture du risque en France et en Europe. Favoriser le partage et la diffusion de la conscience du risque à travers les territoires par le biais du tourisme.

Améliorer l'accessibilité à l'information préventive en travaillant aux outils et supports de partage et de mise en commun de données.

✓ Planifier durablement tout en adaptant les territoires au changement climatique et en construisant les territoires de demain robustes et adaptés au risque inondation

Travailler sur des démarches expérimentales couplant mesures de réduction de la vulnérabilité au risque inondation et mesures de rénovation énergétique.

Sensibiliser les collectivités territoriales au processus Build Back Better pour profiter de chacune des opérations de reconstruction pour construire mieux et différemment, participant ainsi à la réduction de la vulnérabilité progressive des territoires.

Accompagner les collectivités territoriales pour se saisir des opérations de renouvellement urbain afin de réduire la vulnérabilité des territoires.

Lancer une base de réflexion pour permettre le déploiement de solutions fondées sur la nature, et à bénéfices multiples dans le cadre de projets d'aménagement intégrant davantage l'eau et les risques d'inondation associés (notion de multifonctionnalité des aménagements). Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme pour qu'elles intègrent davantage le risque d'inondation.

✓ Gérer la crise / Anticiper le retour à la normale du territoire

Identifier les questions clés du retour à la normale et de la reconstruction post-catastrophe en intégrant notamment le concept de « build back better ».

Expérimenter, sur sites pilotes, le guide CEPRI sur la planification des évacuations massives.

✓ Organiser la prise de compétence GEMAPI

Accompagner les collectivités territoriales dans la prise de compétence GEMAPI par l'échange de bonnes pratiques, la rédaction de documents pédagogiques et la participation à des réunions et formations.

Soutenir les démarches d'amélioration des dispositions législatives et réglementaires.

Capitaliser les bonnes pratiques issues de la gestion des milieux aquatiques participant à une meilleure prévention des inondations.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

✓ Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des stratégies locales de gestion des risques et des programmes d'action de prévention des inondations

Accompagner la mise en œuvre des stratégies locales et des PAPI en tenant compte notamment des évolutions du dispositif PAPI liées au cahier des charges entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (AMC, analyse environnementale...).

✓ Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations, par la mise en place d'une plateforme web cartographique des territoires intégrés dans le réseau SLGRI/PAPI. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- Les collectivités et services de l'Etat porteurs des stratégies locales de gestion des risques
- Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels.

✓ Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

A travers le site internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Etudier la mise à jour de certains guides du CEPRI.

Lancer un questionnaire à destination de nos membres pour améliorer les supports de communication de l'association.

Structurer un réseau européen

✓ Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretenir et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI.

Rédiger des documents synthétiques compilant les bonnes pratiques repérées dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Capitaliser les bonnes expériences en matière de coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion du risque d'inondation.

Organiser un voyage d'étude à destination des acteurs français locaux en Europe.

✓ **Participer à des projets européens en cours**

Rédiger des fiches synthétiques sur des opportunités de financements européens à destination des membres du CEPRI.

Intégrer un ou plusieurs projets européens.

✓ **Suivre les travaux des institutions européennes sur la directive inondation et sur les questions de sécurité civile**

Participer au Working group F de la Commission européenne et au groupe de travail « Community of users ».

Suivre la mise en œuvre des projets européens en lien avec le risque inondation (H2020, Interreg...) notamment les projets ANYWHERE, ESPRESSO et PLACARD.

Proposer des formations adaptées aux besoins des collectivités territoriales

Permettre une meilleure appropriation des méthodologies exposées dans les guides du CEPRI et pour apporter aux représentants des collectivités territoriales des outils d'aide à la décision publique les plus adaptés à leur territoire.